

DECISION

OBJET : Réhabilitation de l'aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Torcy.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2015 relatif à la compétence de la Communauté Urbaine en matière d'aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur le « dépôt des dossiers de candidature aux appels à projets en matière d'urbanisme, d'aménagement urbain et d'environnement »,

Dans le cadre du Plan de relance 2022, un appel à projet a été lancé par l'Etat dans le but de financer les dépenses d'investissement nécessaires à la réhabilitation, dite lourde, qu'elle soit globale ou partielle, d'aires d'accueil des gens du voyage. Ce programme de soutien aux gens du voyage vise à améliorer les conditions de vie de ces populations. Le plafond des aides accordées au titre du Plan de relance est de 70% des dépenses HT, plafonnées à 9 147 € par place.

La Communauté Urbaine prévoit de réaliser des travaux de remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage de Torcy. Ces travaux consistent à :

- Une remise à neuf des équipements des blocs sanitaires (curage, fourniture et installation).
- Une réhabilitation du local d'accueil.
- La reprise des voiries et des réseaux divers.

Les travaux sont estimés, à :

- 23 900 € pour l'évacuation des déchets présents sur l'aire.
- 37 500 € pour la réhabilitation des locaux.
- 46 890 € pour la remise en état de la voirie et des équipements.

Cela représente un coût total HT de 108 290 €, soit 4 512 € par place.

Le plan de financement prévisionnel des travaux de remise en état se décline comme suit :

Coût de l'opération	108 290,00 € HT
Subvention AAP Plan de relance (à hauteur de 70 %)	75 803,00 € HT

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 70% du montant des travaux au titre de l'appel à projet dans le cadre du Plan de relance 2022 et d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités administratives s'y rapportant.

DECIDE ce qui suit :

- De faire acte de candidature à l'appel à projet *réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage*, dans le cadre du Plan de relance 2022,
- De solliciter une subvention à hauteur de 70% du montant des travaux dans le cadre du Plan de relance 2022,
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités administratives s'y référant.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication,
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 30 septembre 2022

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 30 septembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 30 septembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

